



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Français 5P-8P Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

Le Français s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue et développe une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, à travers quatre grandes finalités :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

Le Français occupe une place particulière dans ce domaine en tant que **langue de scolarisation**.

L'enseignement du Français au cycle moyen poursuit le développement des apprentissages de la langue dans le but de communiquer à l'oral et à l'écrit de manière adéquate. À travers des activités de compréhension, de production (à l'écrit et à l'oral) et de réflexion sur la langue, les élèves sont amenés à développer leur sens critique, interpréter ou déduire des informations textuelles, différencier le réel de l'imaginaire, prendre en compte des points de vue différents et développer leur capacité d'argumenter et de défendre leurs opinions.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
9 périodes	9 périodes	7 périodes	7 périodes

Une partie du temps est consacré aux approches interlinguistiques (objectif L 27 du PER).

Programme

Le programme est organisé autour de huit axes thématiques : compréhension de l'écrit (L1 21), production de l'écrit (L1 22), compréhension de l'oral (L1 23), production de l'oral (L1 24), accès à la littérature (L1 25), fonctionnement de la langue (L1 26), approches interlinguistiques (L 27), écriture et instruments de la communication (L1 28). Les apprentissages du fonctionnement de la langue sont enseignés en articulation avec les autres axes thématiques, que ce soit dans le cadre des activités de compréhension et de production ou de manière décrochée.

Les élèves poursuivent l'apprentissage de la lecture en travaillant différentes compétences nécessaires à la compréhension de l'écrit (notamment l'automatisation du décodage et l'accroissement du vocabulaire). Les élèves lisent des ouvrages complets : au moins un en **5P**, entre un et deux en **6P**, deux en **7P** et entre deux et trois en **8P**.

Sur l'ensemble du cycle moyen, les différents genres textuels sont travaillés deux fois (une fois par demi-cycle) : le texte qui raconte, le texte qui argumente et le texte qui règle des comportements, le texte qui relate, le texte qui transmet des savoirs et le texte qui joue avec la langue – le texte poétique. En 2023-2024, le programme de **5P** (et des classes de 5P-6P) comprend le texte qui raconte (*Le conte merveilleux*), le texte qui joue avec la langue (*Le poème*), le texte qui transmet des savoirs (*L'article encyclopédique*) et le texte qui argumente (*Le débat régulé*), celui de **6P-8P** (à l'exception des classes de 5P-6P) comprend le texte qui raconte, le texte qui argumente et le texte qui règle des comportements.

L'apprentissage du fonctionnement de la langue vise à la fois à doter les élèves de ressources pour la communication et à se construire une représentation de la langue comme système. Ces apprentissages peuvent être articulés aux activités de production et de compréhension ou travaillés de manière décrochée.

En **5P**, l'enseignement selon les nouveaux moyens d'enseignement romands comprend :

- des « parcours » qui permettent de travailler de manière thématique la compréhension et la production de l'oral et de l'écrit,
- des « modules » qui permettent de travailler l'entrée dans l'écrit, la lecture et le fonctionnement de la langue,
- des « activités ritualisées » qui permettent de pratiquer et automatiser les apprentissages,
- des « projets à choix » pour aller plus loin (activités interlinguistiques, participation à des événements culturels, rencontre avec des auteures et auteurs, ...).

Moyens d'enseignement

En **5P**, les nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) *Français 5^e* sont utilisés dans toutes les classes. Les élèves disposent d'une revue, de fascicules, d'un fichier élève, d'un mémento *Texte et langue 5^e-6^e* (à conserver jusqu'à la fin de la 6P). Du matériel spécifique permettant la manipulation est en outre mis à disposition des élèves.

En **6P-8P**, les moyens d'enseignement *L'Île aux mots* (IAM), *S'exprimer en Français* vol. II et III (COROME), *Éveil et ouverture des langues à l'école* (EOLE) vol. II, sont utilisés dans l'ensemble des classes. *Mon manuel de français* (MMF) peut également être utilisé au choix de l'enseignante ou enseignant. Les élèves disposent d'un *Manuel élève* (IAM) et d'un *Cahier d'activités* (IAM) pour chaque année de scolarité, ainsi que d'un mémento *Texte et langue* (remis en 5P pour l'ensemble du cycle moyen).

En outre, les élèves disposent de l'ouvrage de référence *Tableaux de conjugaison française* de Samuel Roller (remis en 5P et à conserver jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire), d'une plume (remise en 5P et à conserver pour l'ensemble du cycle moyen) ainsi que d'un effaceur.

Des dictionnaires et d'autres manuels attribués à l'école complètent ce matériel.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

Le Français fait l'objet d'une note semestrielle. L'évaluation porte sur des activités qui mettent en avant la capacité des élèves à comprendre la langue, à communiquer correctement à l'oral et à l'écrit et à maîtriser le fonctionnement de la langue.

Les moyennes semestrielles sont constituées d'au moins trois travaux significatifs qui permettent de vérifier la capacité des élèves à mobiliser les ressources et les connaissances acquises en classe pour résoudre des situations complexes.

Un ensemble de travaux assimilés (exercices de restitution) peut également constituer une note et compter comme un travail significatif supplémentaire dans le calcul de la moyenne.

Les différentes composantes du fonctionnement de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire et conjugaison) peuvent faire l'objet d'une évaluation articulée à la production et à la compréhension, ou distincte. Elles doivent être évaluées de manière équilibrée sur l'ensemble du semestre.

La compréhension de l'oral et de l'écrit ainsi que la production de l'oral et de l'écrit font l'objet pendant l'année scolaire d'au moins un travail significatif, en lien avec un regroupement de genres textuels (la production de l'oral est donc évaluée au moins une fois sur l'année).

En **8P**, le Français fait en outre l'objet d'une évaluation commune de fin de cycle, en deux parties, comptant dans le bilan certificatif. La note obtenue compte pour un cinquième de la moyenne du deuxième semestre, soit un dixième de la moyenne annuelle.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Allemand 5P-8P Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

L'Allemand s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue et développe une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, à travers quatre grandes finalités :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

L'enseignement de l'Allemand au cycle moyen initie les élèves à une deuxième langue nationale. Donnée le plus souvent possible dans la langue cible, il privilégie la communication, notamment à l'oral, et une approche orientée vers l'exécution de tâches concrètes. Les premières notions de fonctionnement de la langue sont dès lors abordées progressivement, toujours au service de la communication orale et écrite.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
3 périodes	3 périodes	2 périodes	2 périodes

Une partie du temps est consacré aux approches interlinguistiques (objectif L 27 du PER).

Programme

Les élèves apprennent à communiquer en allemand, à l'oral et à l'écrit, sur plusieurs sujets de la vie courante qui permettent d'aborder des notions de grammaire et d'enrichir le vocabulaire de manière contextualisée. Le programme est organisé autour de six axes : compréhension de l'oral (L2 23), compréhension de l'écrit (L2 21), production de l'oral (L2 24), production de l'écrit (L2 22), fonctionnement de la langue (L2 26), approches interlinguistiques (L 27). Les élèves acquièrent au terme de quatre années d'enseignement d'Allemand le niveau A1.1-A1.2*, soit un niveau dit de découverte. Ce niveau élémentaire implique d'être capable de s'exprimer et d'être compris malgré de nombreuses erreurs.

Il s'agit, par exemple, d'être capable de :

- comprendre un message oral simple, émis par une personne qui veille à parler lentement et distinctement ;
- comprendre un court message écrit dans un vocabulaire élémentaire ;
- communiquer de façon simple avec une interlocutrice ou un interlocuteur disposé à répéter ou reformuler ses propos ;
- utiliser à l'oral des expressions simples pour se présenter, décrire un lieu d'habitation ;
- compléter un formulaire, écrire une carte postale, un message (invitation, remerciements, ...), une description de soi (nom, âge, domicile, famille, activités, animaux, préférences, ...).

En **5P**, les élèves sont sensibilisés à la présence de l'allemand dans leur environnement, apprennent à se présenter à l'oral, commencent également un travail sur la prononciation spécifique à cette langue et entament l'acquisition d'un lexique de base. L'alphabet et les nombres jusqu'à douze complètent ce premier bagage langagier.

En **6P**, quatre thématiques sont abordées : l'école, les activités extra-scolaires, les animaux familiers et les camarades de classe. Des notions de fonctionnement de la langue sont abordées en lien avec ces thématiques : les mots interrogatifs, les articles possessifs (au singulier), le genre et ses trois déterminants (*der, die, das*), le pluriel des noms, quelques formes verbales. Dans ce cadre, les consignes de travail et les demandes usuelles en classe sont l'occasion d'une sensibilisation à l'impératif.

En **7P**, deux thématiques sont abordées : le calendrier (dire l'heure, expliquer le déroulement de la journée, connaître les jours de la semaine, les dates de fêtes – dont les anniversaires – etc.) et l'alimentation (dire ses préférences). Le lexique s'étoffe et des notions de conjugaison et de grammaire sont introduites : quelques verbes à particule séparable, l'accusatif (repérage).

En **8P**, quatre thématiques sont abordées : l'école (approfondissement), la météo, les loisirs (exprimer ses préférences) et les vacances (parler des moyens de transport et des paysages). De nouveaux mots interrogatifs sont introduits ainsi que des verbes modaux (*mögen, können*). L'utilisation des articles possessifs est approfondie. De nombreuses prépositions, notamment de lieu, sont peu à peu travaillées.

* On se référera aux commentaires généraux du domaine Langues, accessibles sur la plateforme du Plan d'études et des moyens d'enseignement romands (www.per-mer.ch) pour la correspondance des niveaux du PER au *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* et aux descripteurs par demi-niveaux figurant dans le *Portfolio européen des langues (PEL II)*.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) sont utilisés dans l'ensemble des classes : *Der grüne Max* en **5P-6P** (une nouvelle édition est introduite en 5P à la rentrée scolaire 2023) et *Junior* en **7P-8P**. Les élèves disposent chaque année d'un livre (*Kursbuch*), d'un cahier d'exercices (*Arbeitsbuch*) et d'un cahier de vocabulaire (*Wort-Schatz* en 5P, 7P et 8P, *Glossar* en 6P).

Les sites compagnons de l'éditeur (www.der-gruene-max.ch et junior-deutsch.ch) proposent des ressources : vocabulaire, exercices, chants, jeux. Du matériel complémentaire et des dictionnaires sont également utilisés dans les classes.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

L'Allemand fait l'objet d'une appréciation annuelle en **5P** et d'une note semestrielle en **6P-8P**. L'évaluation porte sur les différentes compétences langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, production de l'oral en continu ou en interaction et production de l'écrit. Le fonctionnement de la langue est évalué uniquement dans un contexte de communication.

En **5P**, le bilan annuel est établi sur la base de deux travaux significatifs portant chacun sur au moins deux des compétences langagières suivantes : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et production de l'oral. En fin d'année scolaire, chaque compétence langagière aura été évaluée au moins une fois, à l'exception de la production de l'écrit qui n'est pas évaluée en 5P.

En **6P-8P**, les moyennes semestrielles sont constituées de trois travaux significatifs (portant chacun sur au moins deux compétences langagières). En fin d'année scolaire, chaque compétence langagière aura été évaluée au moins deux fois.

En **8P**, l'Allemand fait en outre l'objet d'une évaluation commune de fin de cycle comptant dans le bilan certificatif. La note obtenue compte pour un cinquième de la moyenne du deuxième semestre, soit un dixième de la note annuelle.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Anglais 7P-8P Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

L'Anglais s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue et développe une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, à travers quatre grandes finalités :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

L'Anglais est la deuxième langue étrangère que les élèves apprennent à l'école primaire (dès la 7P), ce qui permet d'exploiter les stratégies d'apprentissages déjà développées pour l'Allemand et de faire des parallèles entre ces deux langues d'origine germanique.

Donné le plus souvent possible dans la langue cible, l'enseignement de l'Anglais privilégie la communication, notamment à l'oral, et une approche orientée vers l'exécution de tâches concrètes. Les premières notions de fonctionnement de la langue sont dès lors abordées progressivement, toujours au service de la communication orale et écrite.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
-	-	2 périodes	2 périodes

Une partie du temps est consacré aux approches interlinguistiques (objectif L 27 du PER).

Programme

Les élèves apprennent à communiquer en anglais, à l'oral et à l'écrit, sur plusieurs sujets de la vie courante qui permettent d'aborder des notions de grammaire et d'enrichir le vocabulaire de manière contextualisée. Le programme est organisé autour de six axes : compréhension de l'oral (L3 23), compréhension de l'écrit (L3 21), production de l'oral (L3 24), production de l'écrit (L3 22), fonctionnement de la langue (L3 26), approches interlinguistiques (L 27). Les élèves acquièrent au terme de deux années d'enseignement d'Anglais le niveau A1.1-A1.2*, soit un niveau dit de découverte. Ce niveau élémentaire implique d'être capable de s'exprimer et d'être compris malgré de nombreuses erreurs.

Il s'agit, par exemple, d'être capable de :

- comprendre un message oral simple, émis par une personne qui veille à parler lentement et distinctement ;
- comprendre un court message écrit dans un vocabulaire élémentaire ;
- communiquer de façon simple avec une interlocutrice ou un interlocuteur disposé à répéter ou reformuler ses propos ;
- utiliser à l'oral des expressions simples pour se présenter, décrire un lieu d'habitation ;
- compléter un formulaire, écrire une carte postale, un message (invitation, remerciements, ...), une description de soi (nom, âge, domicile, famille, activités, animaux, préférences, ...).

En **7P**, les thématiques abordées s'inscrivent dans le quotidien des élèves de 10-11 ans : les amis, la famille, l'école, la maison, les personnes proches et l'alimentation. Les notions de grammaire en lien avec ces thématiques s'enchaînent rapidement, illustrant les spécificités de la langue anglaise, par exemple : le *present simple* des auxiliaires *be* et *have got*, les déterminants possessifs, les pronoms personnels et les mots interrogatifs.

En **8P**, certaines thématiques de 7P sont reprises et approfondies ; on aborde également les activités sportives, l'organisation de la journée, le monde du *shopping*, les anniversaires et les vacances. L'utilisation du *present simple* est étendue aux autres verbes, le *present continuous*, les formulations des compétences (*I can*), des autorisations (*can I?*), des préférences (*I like*) et des souhaits (*I would like*) sont introduits.

* On se référera aux commentaires généraux du domaine Langues, accessibles sur la plateforme du Plan d'études et des moyens d'enseignement romands (www.per-mer.ch) pour la correspondance des niveaux du PER au *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* et aux descripteurs par demi-niveaux figurant dans le *Portfolio européen des langues (PEL II)*.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *More!* sont utilisés dans l'ensemble des classes (une nouvelle édition est introduite en 7P à la rentrée scolaire 2023). Les élèves disposent chaque année d'un livre (*Student's Book*), d'un cahier d'exercices (*Workbook*) et d'un cahier de vocabulaire (*Language Book*).

Le site compagnon de l'éditeur (moreciip.cambridge.org) propose des ressources : vocabulaire, exercices, chants, jeux. Du matériel complémentaire est également utilisé dans les classes.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

L'évaluation porte sur les différentes compétences langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, production de l'oral en continu ou en interaction et production de l'écrit. Le fonctionnement de la langue est évalué uniquement dans un contexte de communication.

Les moyennes semestrielles sont constituées de trois travaux significatifs (portant chacun au moins sur deux compétences langagières). En fin d'année scolaire, chaque compétence langagière aura été évaluée au moins deux fois.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Mathématiques 5P-8P Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

Les Mathématiques s'inscrivent dans le domaine Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) du Plan d'études romand (PER), lequel vise notamment à développer les compétences suivantes :

- se représenter, problématiser et modéliser des situations,
- résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux Mathématiques dans les champs des nombres et de l'espace.

L'enseignement des Mathématiques au cycle moyen vise à enrichir les savoirs et savoir-faire acquis au cycle élémentaire afin de les mobiliser dans la représentation de situations mathématiques et la résolution de problèmes. Les élèves sont fréquemment exposés à des situations complexes qui permettent de développer la maîtrise des outils mathématiques nécessaires à leur résolution.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
6 périodes	6 périodes	6 périodes	6 périodes

Programme

Les Mathématiques sont enseignées à travers quatre axes : les figures et transformations géométrique, le repérage dans le plan et dans l'espace (axe Espace), le dénombrement, la comparaison et la représentation de nombres (axe Nombres), les opérations (axe Opérations) et la mesure de grandeurs (axe Grandeurs et mesures). On se référera au tableau de la page suivante pour le résumé des apprentissages du PER, qui sont mobilisés dans des situations de résolution de problèmes et/ou de modélisation mathématique.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Mathématiques 5-8* sont utilisés dans l'ensemble des classes (en 8P, l'ancien MER libellé *Mathématiques 6*) : les élèves disposent pour chaque année de scolarité d'un *Livre*, d'un *Fichier*, d'un *Aide-mémoire* et, en 8P, de *Mon cahier de calcul*. Des instruments leur sont remis et sont utilisés durant deux ans au moins : une règle millimétrée ainsi qu'une équerre en 5P et 7P, un compas en 7P (à conserver jusqu'à la fin du cycle d'orientation) et un rapporteur en 8P.

Du matériel spécifique permettant la manipulation est en outre mis à disposition des élèves, ainsi que des calculatrices (dont utilisation fait l'objet d'un enseignement).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

Les Mathématiques font l'objet d'une note semestrielle. L'évaluation porte sur l'acquisition de notions et d'outils, ainsi que sur la capacité des élèves à mobiliser les compétences de résolution de problèmes. Chaque axe thématique du PER est évalué au moins une fois dans l'année ; au moins trois axes sont évalués chaque semestre.

Les moyennes semestrielles sont constituées d'au moins trois travaux significatifs (exercices complexes de résolution de problèmes, complétés ou non d'exercices d'application ou de restitution).

Un ensemble de travaux assimilés (exercices de restitution) peut également constituer une note et compter comme un travail significatif supplémentaire dans le calcul de la moyenne.

En **8P**, les Mathématiques font en outre l'objet d'une évaluation commune de fin de cycle, en deux parties (composées pour moitié de situations-problème et pour moitié d'exercices d'application), comptant dans le bilan certificatif. La note obtenue compte pour un cinquième de la moyenne du deuxième semestre, soit un dixième de la moyenne annuelle.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Annexe : résumé des apprentissages du PER

		5P-6P	7P-8P
Modélisation (MSN 25)	Espace (MSN 21)	<p>Résolution de problèmes géométriques</p> <p>Figures géométriques planes et solides Propriétés du : triangle, carré, rectangle, losange, cercle Décomposition d'une surface plane en surfaces élémentaires Croquis Dessin de carrés et de rectangles Parallélisme et perpendicularité (6P) Cube et parallélépipède rectangle ; pyramide (6P) Développement de solides</p> <p>Transformations géométriques Propriétés des isométries Frises, pavages Axes de symétrie Translation</p> <p>Repérage dans le plan et dans l'espace Itinéraires dans l'environnement familial</p>	<p>Résolution de problèmes géométriques</p> <p>Figures géométriques planes et solides Propriétés des : triangles, quadrilatères, cercle Décomposition d'une surface plane Construction de figures planes Cube, parallélépipède rectangle, pyramide Développement, perspective et représentation de solides</p> <p>Transformations géométriques Translation, symétrie axiale, rotation Frises, pavages Axes de symétrie Construction par isométrie de figures planes Agrandissement et réduction</p> <p>Repérage dans le plan et dans l'espace Système de repérage personnel et conventionnel (plan)</p>
	Nombres (MSN 22)	<p>Domaine numérique de travail : nombres naturels de 0 à 1'000 (5P) ; de 0 à 10'000 (6P)</p> <p>Résolution de problèmes numériques</p> <p>Dénombrement et extension du domaine numérique Comptage organisé par groupement de 10, 100 (5P) ; de 1'000 (6P) Estimation Constitution de collections Comptage et décomptage Exploration de l'infiniment grand</p> <p>Comparaison et représentation de nombres Comparaison, classement, encadrement et intercalation de nombres Bande numérique Unités, dizaines, centaines (5P) ; milliers (6P)</p> <p>Écriture de nombres Mot-nombre oral ou écrit – Décomposition</p>	<p>Domaine numérique de travail : nombres naturels inférieurs à 1'000'000 et nombres rationnels inférieurs à 10'000 avec au plus deux décimales (7P) ; nombres naturels et nombres rationnels positifs (8P)</p> <p>Résolution de problèmes numériques</p> <p>Dénombrement et extension du domaine numérique Exploration de l'infiniment grand et de l'infiniment petit</p> <p>Comparaison et représentation de nombres Comparaison, classement, encadrement et intercalation Droite graduée Mise en relation de nombres naturels Unités, dizaines, centaines, milliers, dixièmes, centièmes (7P) ; millièmes (8P) Fractions unitaires ou de même dénominateur</p> <p>Écriture de nombres Mot-nombre oral ou écrit – Décomposition Diverses écritures du nombre (8P) Moitié, tiers, quart, dixième, ...</p>
	Opérations (MSN 23)	<p>Résolution de problèmes additifs, soustractifs, multiplicatifs et divisifs</p> <p>Calculatrice</p> <p>Multiples, diviseurs, suite de nombres Multiples – Critères de divisibilité – Suites arithmétiques</p> <p>Calculs Calcul réfléchi, algorithmes, répertoire mémorisé Répertoire soustractif de 0-0 à 19-9 Répertoire multiplicatif de 0x0 à 9x9</p>	<p>Résolution de problèmes additifs, soustractifs, multiplicatifs et divisifs</p> <p>Calculatrice</p> <p>Multiples, diviseurs, suite de nombres Multiples et diviseurs – Critères de divisibilité Suites numériques</p> <p>Calculs Calcul réfléchi, algorithmes, répertoire mémorisé Estimations Répertoire multiplicatif de 0x0 à 12x12</p>
	Grandeurs et mesures (MSN 24)	<p>Résolution de problèmes de mesurage</p> <p>Mesure de grandeurs Mesurage (longueur, aire, volume, masse, temps) à l'aide d'outils non conventionnels Estimation Comparaison et classement de grandeurs Règle graduée</p> <p>Unités de mesure (cm et m)</p>	<p>Résolution de problèmes de mesurage</p> <p>Mesure de grandeurs Mesurage à l'aide d'outils conventionnels ou non conventionnels Fractionnement, doublement ou triplement de grandeurs Comparaison et classement de grandeurs</p> <p>Calcul de grandeurs Calcul de longueurs, aires (7P) ; volumes (8P)</p> <p>Unités de mesure Unités de longueur, aire, volumes (7P) ; angles (8P) Conversion d'unités</p>



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Sciences de la nature 5P-8P Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

Les Sciences de la nature s'inscrivent dans le domaine Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) du Plan d'études romand (PER), lequel vise notamment à développer les compétences suivantes :

- se représenter, problématiser et modéliser des situations,
- résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux Sciences de la nature dans le champ des phénomènes naturels et techniques, du vivant et de l'environnement.

L'enseignement des Sciences de la nature au cycle moyen a pour objectif d'approfondir les habiletés acquises au cycle élémentaire, en proposant des situations d'apprentissage permettant aux élèves d'affiner l'observation scientifique, de s'entraîner à la modélisation des phénomènes et de la démarche scientifique. Il contribue notamment au Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030 ainsi qu'à la Stratégie Biodiversité Genève 2030, dans le cadre d'un développement durable.

Il entretient la curiosité des élèves, encourage leur créativité, leur permet de confronter leurs croyances et les faits observables, de s'interroger sur le monde et les phénomènes qui les entourent, d'imaginer des dispositifs expérimentaux et de les mettre à l'épreuve du réel. Il encourage les élèves à confronter leurs résultats à ceux de leurs pairs et avec leurs hypothèses. Il montre également que l'erreur est utile si on sait en tirer parti, et qu'il est important de changer d'avis lorsque les observations vont à l'encontre de ce que l'on pensait.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
2 périodes	2 périodes	2 périodes	2 périodes

Programme

Les Sciences de la nature sont enseignées à travers trois axes : les phénomènes naturels et techniques, le fonctionnement et les caractéristiques du corps humain (ce qui permet par ailleurs de faire des liens avec la prévention de comportements à risque), ainsi que la diversité du vivant (liens entre végétaux et/ou animaux et leur milieu naturel). En tout temps, les élèves développent leurs apprentissages en mobilisant des éléments de la démarche scientifique.

Un à deux chapitres de chacun des trois axes sont traités en alternance chaque année, de manière à couvrir l'ensemble des objectifs d'apprentissage du PER sur l'ensemble du cycle moyen. On se référera au tableau de la page suivante pour le résumé des apprentissages du PER.

NB : Pour des raisons d'éthique, de sécurité et de risque d'allergies, la présence d'animaux en classe est en principe interdite. Le cas échéant, elle est soumise à autorisation préalable et à un encadrement strict.

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition du corps enseignant sur le site Edu.ge.ch/enseignement/ep. Les ouvrages de la collection *Odysséo Sciences* (Magnard/CIIP, 2013) ainsi que *Sciences de la nature, Diversité du vivant 5-6-7-8* (État du Valais, 2018) sont également à disposition dans les écoles.

Évaluation

L'évaluation en Sciences de la nature se base sur l'acquisition de notions et d'outils, ainsi que sur la capacité des élèves à mobiliser la démarche scientifique. Ainsi, les évaluations peuvent comprendre des observations critériées, récoltées lors de travaux ou d'expérimentations afin d'observer la mise en œuvre de la démarche scientifique.

En **5P** et **6P**, les Sciences de la nature font l'objet d'une appréciation annuelle établie sur la base de deux travaux significatifs au minimum (un par semestre).

En **7P** et **8P**, les moyennes semestrielles sont constituées de deux travaux significatifs au minimum.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Annexe : résumé des apprentissages du PER

		5P	6P	7P	8P
Modélisation (MSN 25)	Phénomènes naturels et techniques (MSN 26)	Matière Eau Force et énergie Leviers	Matière Air Forces et énergie Électricité Planète terre Ombre et lumière	Forces et énergie Transmission de mouvements Planète terre Système solaire	Matière Eau, air et pollution Forces et énergie Énergie Planète terre Catastrophes naturelles en lien avec l'actualité
	Corps humain (MSN 27)	Transformation du corps Mesures de la transformation du corps Source d'énergie et transformation Le corps humain dans sa globalité Une alimentation saine	Respiration externe Appareil respiratoire Locomotion et mouvement Squelette et articulations Organes des sens Les cinq sens	Transformation du corps Le corps humain dans sa globalité Transformation du corps en fonction de l'âge Prévention de comportements à risques Locomotion et mouvement Anatomie comparée	Sources d'énergie et transformation Système digestif
	Diversité du vivant (MSN 28)	Le vivant : unité et diversité Découvrir la biodiversité Cycle de vie des végétaux Germination	Cycle de vie des animaux Élevage Relation et fonction des animaux Stratégies de survie des animaux	Le vivant : unité et diversité Interdépendance Écosystème Interdépendance des êtres vivants	Le vivant : unité et diversité Classification Cycle de vie des animaux, des végétaux et leur comparaison Modélisation et comparaison de cycles de vie des animaux et des végétaux
Développement de la démarche scientifique					

Cette répartition peut différer selon l'organisation locale des établissements.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Géographie 5P-8P Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

La Géographie s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu à différents moments,
- développer des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable.

La Géographie a pour objectifs de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vivent les élèves, de développer leur esprit critique et de leur donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active, notamment dans le cadre d'un développement durable. Elle contribue ainsi au Plan Climat cantonal 2030, à la Stratégie biodiversité Genève 2030, ainsi qu'au Plan directeur de l'énergie 2020-2030.

L'enseignement de la Géographie au cycle moyen doit permettre aux élèves de se situer dans leur contexte spatial et social vécu, fréquenté ou documenté, mis en relation avec des espaces plus lointains, en mettant l'accent sur la problématisation et sur la démarche d'enquête. L'enseignement se base sur des thèmes (habitat, loisirs, approvisionnement, échanges : transports, énergies, communications) étudiés à des échelles différentes selon l'année de scolarité (de la commune ou du quartier à la région et au pays).

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
1 période	1 période	1 période	1 période

Programme

Les compétences du domaine SHS sont travaillées de manière équilibrée au cycle moyen : (se) questionner et analyser, (s')informer, (se) repérer.

Chacun des quatre thèmes définis dans le PER (habitat, loisirs, approvisionnement, échanges) est traité d'abord en **5P-6P**, puis en **7P-8P** selon des approches différentes :

- À l'échelle de la commune ou du quartier en **5P**, du canton en **6P**, avec mise en évidence des liens avec des espaces plus lointains, pour mieux comprendre les situations étudiées.
- À l'échelle de la région et de la Suisse en **7P-8P**, en insistant sur les relations entre l'échelon régional et l'échelon national étendu aux zones frontalières, pour mieux comprendre les situations étudiées.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Habiter 5^e* (CIIP, 2013), *Mon canton, un espace 6^e* (CIIP, 2014), *Mémento 5^e-6^e : sciences humaines et sociales – géographie* (CIIP, 2014) ainsi que *Géographie 7-8, Une Suisse au pluriel* (CIIP, 2017) et *Outils, démarches et références (ODR) 7-8 : sciences humaines et sociales* (CIIP, 2017) sont utilisés dans l'ensemble des classes. Le cas échéant, les fichiers remis aux élèves sont conservés deux ans.

Des ouvrages de référence, des plans, des cartes et des globes terrestres attribués à l'élève, à la classe ou à l'école complètent ce matériel.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

L'évaluation en Géographie porte sur des notions et des outils, ainsi que sur la capacité des élèves à mobiliser les compétences du domaine SHS : (se) questionner, analyser, (s')informer, (se) repérer.

Géographie, Histoire et Citoyenneté font l'objet d'une évaluation conjointe (domaine SHS). L'évaluation de la Citoyenneté est intégrée à la Géographie et/ou à l'Histoire.

En **5P**, **6P** et **7P**, le domaine SHS fait l'objet d'une appréciation annuelle établie sur la base de quatre travaux significatifs (deux en Géographie, deux en Histoire).

En **8P**, les moyennes semestrielles du domaine SHS sont constituées de deux travaux significatifs au minimum (deux de Géographie, deux d'Histoire ou un de chaque discipline). Chacune des deux disciplines doit faire l'objet d'au moins deux travaux significatifs durant l'année scolaire.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Histoire 5P-8P Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

L'Histoire s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu à différents moments,
- développer des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable.

L'Histoire a pour objectifs de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vivent les élèves, de développer leur esprit critique et de leur donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active.

L'enseignement de l'Histoire au cycle moyen doit permettre aux élèves d'identifier la manière dont les hommes et les femmes ont organisé leur vie collective à travers le temps ici et ailleurs, de la Préhistoire à nos jours et d'acquérir des repères chronologiques. Il comprend également une réflexion sur les différentes périodes étudiées, les concepts de changement et permanence, de mythes et réalité, de traces et mémoire, et une comparaison entre le présent le passé.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
1 période	1 période	1 période	1 période

Programme

Les compétences du domaine SHS sont travaillées de manière équilibrée au cycle moyen : (se) questionner et analyser, (s)'informer, (se) repérer.

En **5P-6P**, les élèves étudient la Préhistoire et l'Antiquité, principalement sous l'angle de la vie quotidienne et de l'organisation sociale. L'histoire des populations qui occupaient le territoire de la Suisse pendant ces périodes fait partie du programme.

En **7P-8P**, les élèves étudient le Moyen Âge, les Temps modernes et l'Époque contemporaine, principalement sous l'angle de la vie quotidienne et de l'organisation sociale. La naissance de la Confédération et le développement de la Suisse et de Genève pendant ces périodes sont abordés.

Enseignement du fait religieux

L'identification des principales religions mondiales est une des composantes de l'objectif d'apprentissage SHS 22 (Histoire) : l'enseignement du fait religieux fait donc partie intégrante du cours d'Histoire*.

* La discipline Éthique et culture religieuses, spécificité cantonale proposée dans le Plan d'études romand, n'est pas déployée à Genève.

En 2023-2024, les séquences pédagogiques suivantes sont au programme :

- Dans les classes de **5P** : Comment étudie-t-on une « religion » ? – L'Inde védique : Manu, le survivant du déluge – La Judée antique : Jean-Baptiste et les eaux du Jourdain ;
- Dans les classes de **6P** : L'Inde védique : Manu, le survivant du déluge – La Judée antique : Jean-Baptiste et les eaux du Jourdain – La Chine ancienne : Yu le Grand et la maîtrise des eaux ;
- Dans les classes de **5P-6P** : Comment étudie-t-on une « religion » ? – L'Inde védique : Manu, le survivant du déluge – La Judée antique : Jean-Baptiste et les eaux du Jourdain – La Chine ancienne : Yu le Grand et la maîtrise des eaux ;
- Dans les classes de **7P** et **7P-8P** : Religions et laïcité à l'école – Arrivée du bouddhisme dans le royaume coréen de Silla (VII^e-X^e siècles) – Naissance de l'Islam dans la péninsule Arabique (VII^e siècle) ;
- Dans les classes de **8P** : Arrivée du bouddhisme dans le royaume coréen de Silla (VII^e-X^e siècles) – Naissance de l'Islam dans la péninsule Arabique (VII^e siècle) – Sur les traces des Yoroubas en Afrique de l'Ouest (IX^e-XXI^e siècles).

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *L'Atelier de l'histoire 5^e-6^e* (CIIP, 2014), *Histoire 7-8 : du Moyen Âge à l'époque contemporaine* (CIIP, 2016) et *Outils, démarches et références (ODR) 7-8 : sciences humaines et sociales* (CIIP, 2017) sont utilisés dans l'ensemble des classes.

La thématique liée à l'identification des principales religions mondiales est abordée en **5P-6P** par le moyen d'enseignement *Récits de l'Antiquité : Entre paroles et écrits* (DIP, 2020) et en **7P-8P** par le moyen d'enseignement *Enquêtes autour du fait religieux, du Moyen Âge à l'Époque contemporaine* (DIP, 2023). Les fichiers remis aux élèves sont conservés deux ans.

Des ouvrages de référence attribués à la classe ou à l'école complètent ce matériel.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

L'évaluation en Histoire porte sur des notions et des outils, ainsi que sur la capacité des élèves à mobiliser les compétences du domaine SHS : (se) questionner, analyser, (s')informer, (se) repérer.

Géographie, Histoire et Citoyenneté font l'objet d'une évaluation conjointe (domaine SHS). L'évaluation de la Citoyenneté est intégrée à la Géographie et/ou à l'Histoire.

En **5P**, **6P** et **7P**, le domaine SHS fait l'objet d'une appréciation annuelle établie sur la base de quatre travaux significatifs (deux en Géographie, deux en Histoire).

En **8P**, les moyennes semestrielles du domaine SHS sont constituées de deux travaux significatifs au minimum (deux de Géographie, deux d'Histoire ou un de chaque discipline). Chacune des deux disciplines doit faire l'objet d'au moins deux travaux significatifs durant l'année scolaire.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Citoyenneté 5P-8P Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

La Citoyenneté s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu à différents moments,
- développer des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable.

La Citoyenneté a pour objectifs de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vivent les élèves, de développer leur esprit critique et de leur donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active, notamment dans le cadre d'expériences participatives (en lien avec la Loi sur l'enfance et la jeunesse, LEJ J 6 01). Elle est en articulation – dès la 1P – avec la Formation générale (thématique Vivre ensemble et exercice de la démocratie).

L'enseignement de la Citoyenneté au cycle moyen doit permettre aux élèves d'identifier les formes locales d'organisation politique et sociale en distinguant les divers acteurs et la répartition des responsabilités, en s'initiant au débat démocratique par l'expression et la confrontation d'opinions diverses et argumentées, en établissant des liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres (Convention relative aux droits de l'enfant) et en s'initiant au fonctionnement de la société civile et politique de sa commune et de son canton.

Dotation horaire

5P*	6P*	7P	8P
-	-	1 période	1 période

* En 5P et 6P, la Citoyenneté est intégrée à l'enseignement de la Géographie et de l'Histoire.

Programme

L'enseignement de la Citoyenneté s'articule avec le programme de Géographie et d'Histoire, de l'actualité politique et sociale en lien avec la commune d'appartenance et/ou le canton, et des intérêts des élèves.

En **5P-6P**, les élèves s'initient aux droits, aux devoirs et aux responsabilités des enfants (Convention internationale des droits de l'enfant), découvrent le rôle et le fonctionnement des sociétés locales (culturelles, sportives, caritatives, ...) et débattent sur des enjeux de société, des objets de votation ou des projets d'aménagement locaux.

En **7P-8P**, les élèves comparent les droits et devoirs des enfants en Suisse et ailleurs, s'initient à l'organisation politique communale et/ou cantonale en lien avec l'actualité, apprennent à faire la différence entre élection et votation, pouvoir législatif et exécutif au niveau communal, voire cantonal, identifient le processus de prise de décision, décrivent les rôles des différentes personnes élues au niveau communal et débattent sur des enjeux de société, des objets de votation ou des projets d'aménagement locaux.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement utilisés dans l'ensemble des classes pour la Géographie et l'Histoire permettent d'aborder la Citoyenneté dans ses dimensions spatiale et temporelle ainsi que de s'approprier les concepts et les outils qui la composent.

Des ouvrages de référence attribués à la classe ou à l'école complètent ce matériel.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

L'évaluation de la Citoyenneté est insérée dans les travaux significatifs de Géographie et/ou d'Histoire. Elle ne fait pas l'objet de travaux significatifs spécifiques.

Géographie, Histoire et Citoyenneté font l'objet d'une évaluation conjointe (domaine SHS). L'évaluation de la Citoyenneté est intégrée à la Géographie et/ou à l'Histoire.

En **5P**, **6P** et **7P**, le domaine SHS fait l'objet d'une appréciation annuelle établie sur la base de quatre travaux significatifs (deux en Géographie, deux en Histoire).

En **8P**, les moyennes semestrielles du domaine SHS sont constituées de deux travaux significatifs au minimum (deux de Géographie, deux d'Histoire ou un de chaque discipline). Chacune des deux disciplines doit faire l'objet d'au moins deux travaux significatifs durant l'année scolaire.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Activités créatrices et manuelles (AC&M) et Arts visuels (AV) 5P-8P Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

Les Activités créatrices et manuelles (AC&M) et les Arts visuels (AV) s'inscrivent dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, en s'appuyant sur les particularités des différents langages artistiques,
- développer et enrichir ses perceptions sensorielles,
- expérimenter diverses techniques plastiques et artisanales en les mettant en pratique,
- s'imprégner de divers domaines et cultures artistiques.

L'enseignement des AC&M et des AV au cycle moyen approfondit les compétences et les savoir-faire acquis au cycle élémentaire en permettant aux élèves de pratiquer différentes techniques artistiques en lien avec des objets culturels.

Dotation horaire et conditions cadre

5P	6P	7P	8P
4 périodes	4 périodes	4 périodes	4 périodes

L'enseignement des AC&M et des AV est partagé entre les titulaires de classe (3 périodes) et les maîtresses et maîtres de discipline artistique et sportive (MDAS) (1 période en groupe restreint et dans un local spécialement équipé et sécurisé, laquelle peut être regroupée de manière périodique).

Programme

Les AC&M et les AV sont enseignés à travers quatre axes interdépendants : Expression et représentation, Perception, Acquisition de techniques, Culture.

Les élèves produisent des réalisations variées – images (dessins, peintures, collages, photos, etc.) ou objets (construction, modelage, installation) – en exploitant un langage visuel ou plastique qui combine, en fonction de leurs intentions, couleur, surface, ligne, matière, texture, espace, composition, volume, et sont également invités à commenter l'élaboration de leurs réalisations (description, explication, comparaison). Les associations inhabituelles, l'originalité et l'inventivité sont encouragées.

Les références culturelles sont enrichies par la mise en contact avec des œuvres diverses (du patrimoine local et international et de périodes, provenances et styles variés), dans le but d'amener les élèves à identifier, comparer, décrire et relier leur analyse à un ressenti en utilisant un langage adapté. Les élèves apprennent par ailleurs à se conformer aux règles liées à la visite de lieux culturels (musées, ateliers d'artistes ou expositions).

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/ep).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

L'évaluation en AC&M et AV porte sur les compétences développées par les élèves au cours de l'année, en fonction des quatre axes du PER ; les compétences relevant de l'axe Culture ne sont pas évaluées pour elles-mêmes et sont intégrées aux activités proposées dans les trois autres axes.

Un bilan certificatif annuel est établi par les titulaires de classe sous la forme d'une appréciation. Ce bilan prend en compte les travaux significatifs et les observations des titulaires de classe et des MDAS.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Musique 5P-8P Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

La Musique s'inscrit dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion en s'appuyant sur les particularités du langage musical,
- développer et enrichir ses perceptions sensorielles,
- expérimenter diverses techniques musicales,
- s'imprégner de divers domaines et cultures artistiques.

L'enseignement de la Musique au cycle moyen approfondit les compétences et les savoir-faire acquis au cycle élémentaire. La pratique musicale se complexifie, avec la voix, le corps et le rythme, des instruments de percussion et divers objets. L'écoute et la perception occupent une place plus importante ; la découverte culturelle s'étoffe par l'étude de périodes historiques, de styles et de répertoires variés. Les élèves développent leur propre sens créatif à travers de multiples réalisations.

Dotation horaire et conditions cadre

5P	6P	7P	8P
2 périodes	2 périodes	2 périodes	2 périodes

L'enseignement de la Musique est donné par les titulaires de classe (1 période) et des maîtresses et maîtres de discipline artistique et sportive (MDAS) (1 période).

Programme

La Musique est enseignée à travers quatre axes interdépendants : Expression et représentation, Perception, Acquisition de techniques, Culture. De manière progressive de la 5P à la 8P, les élèves explorent des langages sonores par la voix, le corps, le rythme et la pratique instrumentale, développent leur capacité d'écoute et leur sens créatif et construisent des références culturelles.

Plusieurs strophes du *Cé qu'è lainô* (1-2 en **5P**, 1-2-68 en **6P**, 1-2-3-68 en **7P-8P**) et du *Cantique suisse* (1 en **6P**, 1-2 en **7P-8P**) sont abordées dans l'ensemble des classes.

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition du corps enseignant sur le site [enseignement \(edu.ge.ch/enseignement/ep\)](http://enseignement.edu.ge.ch/enseignement/ep) en complément des recueils de chants (*Chanson vole*, vol. 1 [**5P-6P**] et vol. 2 [**7P-8P**]).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

L'évaluation en Musique porte sur les compétences développées par les élèves au cours de l'année, en fonction des quatre axes du PER ; les compétences relevant des axes Acquisition

de techniques et Culture de même que la créativité ne sont pas évaluées pour elles-mêmes et sont intégrées aux activités proposées dans les deux autres axes. L'activité chorale ne fait pas l'objet d'une évaluation.

Un bilan certificatif annuel est établi chaque année par les titulaires de classe sous la forme d'une appréciation. Ce bilan prend en compte les travaux significatifs et les observations des titulaires de classe et des MDAS.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Éducation physique 5P-8P Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

L'Éducation physique s'inscrit dans le domaine Corps et mouvement du Plan d'études romand (PER), lequel vise trois grandes finalités :

- connaître son corps, en prendre soin et reconnaître ses besoins physiologiques,
- développer ses ressources physiques et motrices, ainsi que des modes d'activité et d'expression corporelles,
- préserver son capital santé par le choix responsable d'activités sportives.

L'enseignement de l'Éducation physique au cycle moyen, dans la continuité du cycle élémentaire, permet aux élèves de mobiliser leurs capacités physiques pour améliorer leur condition physique et se maintenir en santé, de développer leurs capacités de coordination et leur sens créatif, de mobiliser des techniques et des habiletés motrices ainsi que des habiletés spécifiques au jeu. Il contribue notamment au Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030.

Dotation horaire et conditions cadre

5P	6P	7P	8P
3 périodes	3 périodes	3 périodes	3 périodes

Les cours sont donnés en salle de gymnastique et en bassin de natation* par les titulaires de classe (1 période) et des maîtresses et maîtres de discipline artistique et sportive (MDAS) (2 périodes consécutives).

* Les séances de natation sont le cas échéant prises en charge par des MDAS de la 5P à la 7P.

Programme

Les élèves développent leur capacité de coordination, leur sens créatif ainsi que des gestes techniques caractéristiques, mobilisent leurs habiletés motrices spécifiques au jeu, expérimentent et entraînent les quatre facteurs de la condition physique (force, vitesse, endurance, adresse), et sont sensibilisés à l'importance de l'échauffement, aux bienfaits du mouvement sur la santé et aux risques liés à la pratique sportive.

En **5P-6P**, un travail est effectué autour de la collaboration et de la coopération afin d'agir ensemble pour atteindre un objectif commun. Dans les activités sportives proposées, les camarades de classe sont envisagés comme des partenaires de confiance et deviennent une aide.

En **7P-8P**, les élèves mettent également en pratique des tactiques de marquage, de démarquage et de feinte et apprennent à avoir une meilleure vision du jeu pour favoriser l'anticipation. L'auto-arbitrage est introduit en vue de son application au cycle d'orientation.

En continuité avec le cycle élémentaire, et **jusqu'à la 7P**, les élèves des écoles ayant accès à un bassin de natation expérimentent et abordent les différents styles de nage.

Moyens d'enseignement

En plus des manuels *Éducation physique à l'école* et *Manuel de natation* de la Commission fédérale de sport ainsi que des *Fiches didactiques EPS* (Canton de Vaud, 2009 et CIIP, 2011), des séquences pédagogiques sont à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/ep).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

L'évaluation en Éducation physique porte sur la capacité des élèves à mobiliser des connaissances, des savoir-faire et des attitudes en situation complexe. La performance est prise en compte, mais elle n'est pas évaluée pour elle-même.

Un bilan certificatif annuel est établi chaque année par les titulaires de classe sous la forme d'une appréciation. Ce bilan prend en compte les travaux significatifs et les observations des titulaires de classe et des MDAS.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.